

Rôle de l'employé

Étant donné la nature de notre travail dans le service extérieur, l'évaluation écrite faite par l'évaluateur est de toute première importance pour tous les aspects de la gestion du personnel. Il est par conséquent essentiel que vous compreniez bien comment le système fonctionne, que vous participiez activement au processus d'appréciation et que vous fassiez en sorte que vos propres appréciations respectent les normes énoncées dans les présentes lignes directrices.

Obligation de rendre compte (responsabilités, objectifs et résultats obtenus)

Au début de chaque période d'appréciation ou d'une nouvelle affectation, vous devriez prendre l'initiative avec l'évaluateur d'établir vos responsabilités principales et de trois à cinq objectifs principaux inhérents à votre poste.

On entend par **responsabilités** les activités principales qui vous sont attribuées pour l'année d'appréciation et qui peuvent découler de la description de poste. Ces responsabilités constituent le cadre d'élaboration des objectifs principaux.

On entend par **objectifs** (de trois à cinq) les principales fonctions que vous exercerez durant la période d'appréciation afin de pouvoir assumer vos responsabilités. On met l'accent sur la qualité plutôt que sur la quantité. Ces objectifs principaux doivent être précis et mesurables et, s'il y a lieu, faire état de la gestion des ressources, des politiques et des programmes de nature financière, humaine, matérielle ou technologique dans le contexte de l'affectation actuelle¹. Vous n'avez pas à indiquer le pourcentage de temps consacré à chaque objectif principal durant la période d'appréciation.

Tout au long de l'année d'appréciation, votre évaluateur devrait constamment passer en revue vos responsabilités et vos objectifs principaux, conjointement avec votre rendement. En vous entretenant avec votre évaluateur, vous avez la possibilité d'influer sur la nature de votre poste et de faire preuve d'initiative en proposant des projets. Il s'agit de vous entendre avec votre évaluateur sur ce que vous êtes censé accomplir.

Les **résultats** que vous aurez **obtenus** seront l'aboutissement des principales fonctions (objectifs) exercées et devront refléter la façon dont vous avez assumé vos

¹ Voir l'Annexe A - Comment décrire l'obligation de rendre compte